

Projet éducatif

École de la Clé-des-Champs

(2019-2022)

Adopté par le conseil d'établissement à la séance du 3 avril 2019

Résolution no :20CE1819-057

Le projet éducatif

Table des matières

- 1. But et définition du projet éducatif**
- 2. Encadrements légaux**
- 3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif**
- 4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif**
- 5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)**
- 6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite**
- 7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement**

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37);
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Le comité de pilotage de l'école était composé des enseignants et du personnel de soutien représentant l'école de la Clé-des-Champs à son conseil d'établissement. Il s'agit donc de Karine Beauchemin (secrétaire d'école), Bianca Bélisle (technicienne du service de garde), Pascale Guy (représentante du premier cycle), Isabelle Lambert (représentante du deuxième cycle) et de Patricia Gilbert (représentante du troisième cycle). Les parents du Conseil d'établissement ont aussi été sollicités dans des échanges courriels où ils ont pu donner leur opinion et influencer la démarche. Il s'agit de François Desaulniers, Maude Ménard-Dunn, Esther Miquelon, Lisange Racine et Claudia Schlegel. Par la suite un retour était fait lors des rencontres du conseil d'établissement et nos représentants de la communauté pouvaient eux aussi donner leur point de vue (Guillaume Brais et Avrel Roberge). Bien entendu le directeur de l'école, Michel Moreau, était impliqué dans toutes les étapes du processus.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Nous avons accès à plusieurs consultations récentes menées par la CSVDC en 2017 et 2018 :

Février 2017 – Sondage sur la satisfaction des parents et élèves au regard des services offerts

Février 2018 – Rencontres de consultation auprès de divers groupes d'acteurs internes pour la validation des objectifs CSVDC et l'identification de moyens à privilégier.

Avril 2018 – Sondage auprès des parents, élèves et employés visant la validation des objectifs et la priorisation des moyens proposés par la CSVDC.

À cela s'est ajouté de nombreuses discussions formelles et informelles avec les employés de l'école. La vision scolaire étant assez claire nous avons, afin de compléter ce portrait, besoin d'avoir un retour de la part des parents pour bien cibler leurs préoccupations face à l'école de leur enfant.

Nous avons donc créé un sondage d'une trentaine de questions afin de connaître les perceptions de nos parents. Le sondage a été lancé le 5 février 2019 et la dernière réponse reçue fût le 1^{er} mars 2019.

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

L'école de la Clé-des-Champs est un petit milieu (185 élèves) très dynamique. Lors de la dernière mise à jour des IMSE nous avons reçu la cote de 1. Nous pouvons donc considérer être un milieu favorisé. La présence des parents et leur implication en est une de grande collaboration. La communauté est très impliquée envers son école. Cela crée des opportunités (partenariats) qui bénéficient aux élèves. Étant en milieu rural plusieurs de nos élèves ont accès à la nature. L'équipe école valorise les comportements écoresponsables en étant soutenue par les parents. École très active nous croyons aux bienfaits de l'activité physique régulière. Cela influence les activités récompensées de l'école et les choix de sorties scolaires. Le cœur villageois de Dunham est en pleine revitalisation et l'école de la Clé-des-Champs est au cœur de cet élan positif.

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

En cohérence avec les objectifs fixés par la CSVDC dans son Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) et au regard de l'analyse faites du contexte propre à notre milieu, notre école s'est fixé les cibles suivantes.

En lien avec la politique éducative du gouvernement la cible de la commission scolaire est fixée à 13% pour 2022 en ce qui a trait à l'arrivée tardive au secondaire. Nous sommes présentement à 3%. Cependant, étant donné que nous sommes un petit milieu, nous sommes prudents avec ces statistiques. Nous établissons donc notre cible à 5% pour 2022. Pour ce qui est d'améliorer la réussite des élèves en écriture dès la 4e année du primaire notre taux de réussite aux examens du MÉES étaient de 95% en juin 2018. Nous allons maintenir cette cible pour 2022.

En lien avec les orientations de la commission scolaire, pour ce qui est d'améliorer la réussite des élèves en lecture dès la 4e année du primaire nos cibles seront de 95% en 4^e année et de 92% en 6^e année. Nous avons présentement des taux de réussite de 100% en 4^e année et de 81% en 6^e année. Les cibles de la CS seront de 92% pour 2022. Pour ce qui est de l'orientation 5 de la commission scolaire (faire bouger les élèves 60 minutes par jour) nous sommes déjà à 100%. Nous maintiendrons cette cible et dépasserons celle de la CS qui es de 60% pour 2022.

Finalement l'école s'est donné deux objectifs qui collent à sa réalité et répondent aux ambitions des parents et de l'équipe-école pour nos élèves. Notre premier objectif est d'induire chez nos élèves des comportements éco-responsables. Notre indicateur est l'utilisation adéquate des moyens de compost et récupération vs déchets. Nous visons à ce que 90% de nos finissants utilisent systématiquement le moyen approprié. Notre deuxième objectif est d'intervenir tôt en lecture. Nous voulons comme école mettre nos ressources à la disposition des élèves du premier cycle afin de rapidement corriger des lacunes pour s'assurer une meilleure réussite à long terme. Notre taux de réussite actuel est de 92% au terme de la 2^e année et nous visons 100% pour 2022.

7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Au regard des spécificités propres à la clientèle de notre établissement et en complément des objectifs déterminés par la commission scolaire, les objectifs et cibles suivants ont été fixés :

Objectif PEVR - CSVDC	Indicateur		Cibles CSVDC		Cibles-écoles		
			Situation actuelle	Cible 2022	Situation actuelle	Cible 2022	Cible 2030
OBJECTIF EN COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DU MÉS							
Bilan de convention							
Objectif 2 : Réduire les retards scolaires.	Taux d'entrée tardive au secondaire (13 ans et plus)		15,6%	13%	3%	5%	5%
Objectif 4 : Améliorer les compétences en écriture dès la 4 ^e année du primaire.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture	4 ^e primaire	85,3% (cohorte 2016-2017)	87%	95%	95%	95%
ORIENTATIONS PROPRES À LA CSVDC							
Orientation 4 : Améliorer la réussite des élèves en lecture dès la 4 ^e année du primaire.	Taux de réussite au bilan de juin, en lecture	4 ^e primaire	88,4%	92%	100%	95%	95%
		6 ^e primaire	90,6%	92%	81%	92%	95%
Orientation 5 : Faire bouger les élèves 60 minutes par jour.	Pourcentage d'établissements dans lesquels les élèves bougent 60 minutes par jour		---	60%	100%	100%	100%

Objectif du Projet éducatif	Indicateur	Cibles-écoles		
		Situation actuelle	Cible 2022	Cible 2030
OBJECTIFS PROPRES À L'ÉCOLE				
Objectif 1 : Induire des comportements écoresponsables chez tous les élèves.	Pourcentage des élèves de 6 ^e année qui systématiquement utilisent adéquatement le recyclage, compost et déchets	80%	90%	100%
Objectif 2 : Intervenir systématiquement auprès des élèves en échec en lecture au premier cycle.	Taux de réussite au bilan de la 3 ^e étape	92%	100%	100%